

Conseil municipal : décontraction et sérénité retrouvées

Si l'ordre du jour ne comportait aucun point crucial, l'intérêt de ce conseil de rentrée résidait dans le seul fait de voir ladite assemblée enfin au complet. Ce qui n'était plus arrivé depuis des mois.

On s'en souvient, après la démission successive de huit élus, des élections partielles avaient été organisées en juin dernier, afin de compléter le conseil ⁽¹⁾. Michel Gros, premier magistrat, n'a pas caché sa satisfaction de « *pouvoir enfin s'appuyer sur chacun de ses conseillers* ». « *Depuis que les nouveaux élus sont arrivés*, se félicite le maire, *nos réunions de travail sont sereines et constructives. Du jamais vu auparavant !* »

Demandes d'aide

Parmi les vingt-huit questions abordées, diverses demandes d'aides financières adressées au conseil régional (acquisition d'une borne forains au parking des Craux et d'une nouvelle sauleuse). Le conseil général



Désormais au grand complet, le conseil roquier travaille de nouveau dans la sérénité.

(Photo James Huet)

sera également sollicité pour l'achat d'un véhicule destiné au comité communal feux de forêt. Le stade synthétique multisport, désormais opérationnel (*note édition du 21*), une convention sera signée avec l'Étoile sportive du Val d'Issole (football) et une autre, avec le Rugby club du Val d'Issole. Une nouveauté, enfin,

pour les cantines scolaires roquières avec, dorénavant, un repas bio servi par semaine et un repas à thème par mois. Seul bémol, souligné par le maire, le médiocre classement de la commune dans le rapport d'activité 2011 du Sived. En matière de collecte des emballages, le village ne pointe qu'en 11^e position (sur 16)

et même en 14^e place pour verres et papiers. Michel Gros en appelle donc à « *l'écocitoyenneté et au civisme de chacun pour améliorer ces mauvais chiffres.* » À méditer !

J. H.

1. Soit dix-neuf élus comme la loi le préconise pour les communes de moins de 3 500 habitants.